

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 27 novembre 2023** à compter de **13 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **FINANCES**
 - 2.1 Confirmation mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques
3. **SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Réquisition numéro 2023-92 au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables, pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la ville
4. **ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Autorisation au Progrès de Coaticook de tenir le défilé du Père Noël dans les rues de Coaticook et autorisation du trajet
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

23-11-37220

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 23-11-37220

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

- 23-11-37221** 2.1 CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

RÉSOLUTION 23-11-37221

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Coaticook souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages et d'autoriser le maire, la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

- 23-11-37222** 3.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-92 AU MONTANT DE 9 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

RÉSOLUTION 23-11-37222

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire procéder au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour les travaux d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Cima + au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Cima +;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-92 pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la ville, auprès de la compagnie Cima + au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement pour une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

23-11-37223

4.1 AUTORISATION AU PROGRÈS DE COATICOOK DE TENIR LE DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DANS LES RUES DE COATICOOK ET AUTORISATION DU TRAJET

RÉSOLUTION 23-11-37223

CONSIDÉRANT que le Progrès de Coaticook organise le défilé du Père Noël le 8 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que ledit défilé se tiendra dans les rues de la Ville de Coaticook et qu'à certains endroits il s'agit d'endroits de juridiction du MTQ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs doivent obtenir l'autorisation écrite de la municipalité concernée pour la tenue de l'événement.

CONSIDÉRANT que les organisateurs doivent également obtenir l'autorisation écrite de la municipalité concernée pour la tenue d'événements majeurs nécessitant la fermeture complète d'une voie ou de la route, vu des répercussions sur l'accès aux propriétés riveraines;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

De donner l'autorisation au Progrès de Coaticook de tenir le défilé du Père Noël dans les rues de Coaticook et d'approuver le trajet choisi par les organisateurs;

D'informer le Ministère des Transports de la tenue du défilé du Père Noël dans les rues de Coaticook et du trajet choisi par les organisateurs; ET

D'informer la Sûreté du Québec et les requérir lors dudit événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

23-11-37224 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 23-11-37224

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 13 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière